



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBISSY
CLAMAGNAC
CHASSELAIN
CLOUSSAIS
COUPON
CURS
L'ONEST

L'HERY
MONTMAYEUX
MONTMAYEUX
ST CYR
ST EMBERT
ST GERMAIN
VERDUNN

GRANDLYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 04 JUIN 2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

SEANCE DU 25/05/2021

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 25**
- **Nombre de votants : 32**

Date de la convocation 05/05/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
03/06/2021

Affichage du compte-rendu :
le 31/05/2021

Présents : Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) - Cyril BOUVAT - Jérémy CAMUS - Blandine COLLIN - Elisabeth DE FREITAS - Franck DECRENISSE (arrivé à 20h50) - Béatrice DELORME - Armand-Louis DE MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD - Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET - Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN - Catherine LAFORET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS - Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Max VINCENT - Jacques MONGOIN - Selma JACOB

Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

Absent(s) : Pierre ATHANAZE

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-25

ACQUISITION SUR LA COMMUNE DE ST CYR AU MONT D'OR DE DEUX PARCELLES PAR SUBSTITUTION

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Suite à une information transmise par la commune, le SMPMO a engagé des négociations avec le propriétaire et a missionné la SAFER dans le cadre de la convention existante.

Les deux parcelles en vente sont boisées, d'une superficie totale de 1ha 15a 25ca et situées sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

La SAFER encadre la vente qui se fait à l'amiable.

En accord avec la commune, le SMPMO se porte candidat pour l'acquisition de ces parcelles sur les évaluations suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Prix m ²	Prix
LA FRETA	AE	0291	62 a 55 ca	PRES	0,21	2 500,00
LA FRETA	AE	0292	52 a 70 ca	PRES	0,21	

Hors frais Safer et actes notariés

Total surface : 1ha 15a 25ca

Il s'agit d'une rétrocession par substitution par la Safer.

Le prix total se décompose comme suit conformément à la convention de partenariat signée en date du 15/02/2021

- Prix d'acquisition du terrain 2 500 euros
- Rémunération Safer pour substitution : 780,00 euros TTC

Le montant de la vente s'élève donc à 3 280,00 euros TTC hors frais d'actes notariés SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 31 voix POUR (M. BIGOT était alors absent)

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/05/2021*

Béatrice DELORME, Présidente

